

**M. Philippe JANVIER**

Secrétaire général

Syndicat national des Inspecteurs d'académie

SNIA-IPR UNSA-Education

À

**Monsieur Edouard GEFFRAY**

Ministre de l'éducation nationale

**Objet : Alerte sur le positionnement institutionnel des IA-IPR - accès aux places réservées du Séminaire national « Stratégie pour les mathématiques au collège »**

Monsieur le Ministre,

Le courrier DGESCO-D2026-001674 du 23/02/2026 relatif au séminaire national « Stratégie pour les mathématiques au collège » (identifiant GAIA 25NDGS2016) prévoit la constitution de délégations académiques composées d'IA-IPR et d'IEN ET/EG.

**Nous souhaitons appeler votre attention sur la répartition annoncée des places : une place sur deux pour les IEN ET/EG.**

Cette disposition nous interroge au regard du positionnement institutionnel des IA-IPR, en particulier sur le collège et le cycle 4, champs qui relèvent de leur compétence statutaire et de leurs responsabilités pédagogiques exclusives.

**L'histoire récente de notre institution invite à la vigilance.**

Monsieur le ministre, vous avez souhaité attirer l'attention de l'ensemble des corps d'inspection réunis à visioconférence nationale le 28 janvier dernier, sur le cas d'un professeur parti à la retraite, acte assorti d'une communication institutionnelle marquée par une forme de violence dans les mots employés de « radiation des cadres ». Nous prenons acte de vos paroles.

Sous le ministère de Madame Najat Vallaud-Belkacem, la réforme du collège avait conduit notre ministre à gratifier le corps des IEN, dans son ensemble, et lui seul, d'une augmentation indemnitaire pour avoir « porté la réforme du collège ».

Si les conseillers de la ministre de l'époque ignoraient le rôle exclusif des IA-IPR dans la mise en place de cette réforme, les IA-IPR en ont gardé un goût amer et les excuses de leurs recteurs, eux-mêmes surpris par cette annonce, n'y ont rien changé.

Cet épisode malheureux, qui demeure présent dans les mémoires professionnelles, a contribué à fragiliser la confiance envers leur ministre et à altérer durablement le climat institutionnel comme le montre le courrier de la DGESCO évoqué ci-dessus.

**Dans ce contexte, les mots employés et toute décision susceptible d'apparaître comme un affaiblissement du rôle des IA-IPR sur leur champ de compétences propres doivent être examinés avec la plus grande attention.**

Comme dans l'épisode passé, aujourd'hui la DGESCO ignore encore le rôle exclusif des IA-IPR sur le cycle 4 du collège.

Ou s'agit-il d'une anticipation des conclusions - annoncées - de la mission IGESR « Missions des inspecteurs du second degré » ?

**Le développement professionnel des IA-IPR.**

Le cadre national de la lettre de mission des IA-IPR, récemment proposé aux recteurs, ne prévoit pas de « préciser explicitement la part dévolue au développement professionnel », contrairement au cadre réglementaire « Circulaire Missions des corps d'inspection », issu de l'agenda social précédent sous l'égide du Directeur de l'encadrement Monsieur le recteur Pierre MOYA, sujet sur lequel nous vous avons déjà alerté par courrier en date du 10/01/2026, ainsi que maintes fois la DE, mais en vain.

**Les séminaires nationaux constituent un levier majeur de développement professionnel des IA-IPR.**

L'accès aux séminaires nationaux pour tous les IA-IPR représente un élément essentiel du maintien et de l'actualisation de l'expertise des IA-IPR, en vue d'un pilotage des politiques nationales à l'échelle de toute une académie jusque dans les classes.

**Au regard de ces éléments, nous sollicitons respectueusement :**

1. La rectification du courrier DGESCO aux recteurs, pour qu'il concerne uniquement les IA-IPR, afin de rétablir explicitement le positionnement institutionnel des IA-IPR sur le collège et le cycle 4, conformément à leurs missions statutaires ;
2. L'attribution des places académiques, initialement prévues, aux seuls IA-IPR de mathématiques ;
3. Une augmentation significative du nombre de places réservées aux IA-IPR dans ce séminaire national ;
4. Plus largement, pour l'ensemble des séminaires du PNF et de l'IGESR, disposer d'une volumétrie de places en adéquation avec celle de chaque équipe, afin que chaque IA-IPR soit en mesure d'exercer son métier en étant bien formé et informé ;
5. Avoir ces temps exclusivement sur son temps de service, et non pas de congés, conformément au texte de la Fonction publique.

**Il en va de la cohérence du pilotage pédagogique du second degré en collège, de la reconnaissance des responsabilités et du positionnement institutionnel des IA-IPR, ainsi que du respect du cadre réglementaire en matière de développement professionnel.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Le secrétaire général du Syndicat national des Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux

**SNIA-IPR UNSA-Education, Philippe JANVIER**



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction générale de l'enseignement scolaire

Sous-direction de la formation, de l'innovation et des ressources  
Service de l'instruction publique, de l'action et de l'accompagnement  
pédagogiques  
Bureau de la formation des professeurs et des personnels d'éducation  
DGESCO A3-1  
DGESCO-D2026-001674  
Affaire suivie par :  
Cynthia Weill  
Tél : 01 55 55 26.37 ou 06 21 64 49 59  
Mél : [cynthia.weill@education.gouv.fr](mailto:cynthia.weill@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le 23 février 2026

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames les rectrices et  
Messieurs les recteurs d'académie

Madame la vice-rectrice et  
Messieurs les vice-recteurs

à l'attention de mesdames les directrices  
et messieurs les directeurs des écoles  
académiques de la formation continue

**Objet :** Programme national de formation 2025-2026

Séminaire : « Stratégie pour les mathématiques au collège »

Identifiant GAIA : 25NDGS2016

Dans le cadre du programme national de formation, la direction générale de l'enseignement scolaire, en collaboration avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, organise une action de formation intitulée : « Stratégie pour les mathématiques au collège ». Ce programme vise à accompagner les inspecteurs et formateurs dans la prise en compte de l'actualité mathématique au collège (incluant les nouveaux programmes de mathématiques au cycle 4) et à renforcer la formation des professeurs de mathématiques au collège en privilégiant l'hybride et la formation entre pairs.

Cette action de formation se déroulera en quatre temps :

### **Webinaire 1 : Les nouveaux programmes de cycle 4**

Judi 12 mars 2026 de 15h30 à 17h30

### **Webinaire 2 : L'actualité des mathématiques et présentation des kits de formation**

Vendredi 20 mars 2026 de 15h30 à 17h30

### **Webinaire 3 : Plan Filles et Maths**

Mardi 31 mars 2026 de 15h30 à 17h30

CPI :  
Auréliette Letellier (Dgesco) [aurelie.letellier@education.gouv.fr](mailto:aurelie.letellier@education.gouv.fr)  
Sophie Pons (Dgesco) : [sophie.pons@education.gouv.fr](mailto:sophie.pons@education.gouv.fr)  
Marie-Odile Bouquet (IGÉSR) [marie-odile.bouquet@igesr.gouv.fr](mailto:marie-odile.bouquet@igesr.gouv.fr)

## Journée en présentiel : Implémentation des nouvelles pratiques et ateliers de co-construction

Le mercredi 6 mai 2026, de 9h00 à 17h00

à l'**Institut Henri Poincaré**

11 rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris

### **Webinaire 4 : Mathématiques pour toutes et tous**

Mercredi 10 juin 2026 de 15h30 à 17h30

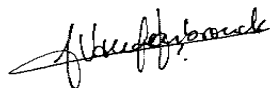
Je vous saurais gré de bien vouloir constituer une délégation académique composée d'IA-IPR et de formateurs en mathématiques, ainsi que d'IEN ET/EG et de formateurs Maths-Sciences, engagés dans des actions de formation et d'encadrement en lien avec les mathématiques au collège.

La présence des personnels concernés à ces événements ne doit pas entraîner de diminution du temps d'enseignement dû aux élèves.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'inscription des participants dans l'application GAIA avant la date de clôture des inscriptions fixée au **mardi 10 mars 2026**.

Les frais de déplacement et d'hébergement pour la journée en présentiel seront imputés sur les crédits du programme 141, action 10, au titre de la formation des personnels enseignants du second degré.

Pour le ministre et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'enseignement scolaire et par délégation,  
Le sous-directeur de l'innovation, de la formation et des ressources



François VANDENBROUCK